

REPUBLIQUE GABONAISE

UNION TRAVAIL JUSTICE



ALLOCUTION
DE

SON EXCELLENCE

EL HADJ OMAR BONGO ONDIMBA
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE,
CHEF DE L'ETAT

A L'OCCASION DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES

New York, le 21 Septembre 2004

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord exprimer aux Etats membres ma profonde gratitude, celle du Gouvernement et du peuple gabonais, pour le grand honneur et la confiance faits au Gabon et à l'Afrique en élisant l'un de ses fils au prestigieux poste de Président de la 59^{ème} Session de l'Assemblée générale.

Connaissant vos talents de diplomate et votre attachement personnel à la cause du système des Nations Unies, nul doute que vous saurez, Monsieur le Président, vous acquitter de votre mission.

A votre prédécesseur, je renouvelle mes sincères félicitations pour le travail qu'il a accompli pendant son mandat.

A vous, Monsieur le Secrétaire général, Je réaffirme ma confiance et l'appui de mon pays dans la poursuite de votre action à la tête des Nations Unies.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Il y a quatre ans de manière unanime, nous avons adopté ici même la Déclaration du Millénaire.

Avec une énergie et une volonté nouvelles, nous nous sommes engagés à réaliser d'ici 2015 un certain nombre d'objectifs, notamment :

La réduction de la pauvreté et de la faim, La lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose,
La mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

Atteindre ces objectifs nécessite à l'évidence une forte impulsion politique de notre part.

C'est pourquoi, je salue l'initiative d'un Sommet des Nations Unies consacré, entre autres, à la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire dont la tenue est prévue en 2005 à New York.

En effet, les fortes disparités qui apparaissent chaque jour entre les pays riches et les pays pauvres suscitent de profondes inquiétudes.

Nous ne pouvons nous accommoder du désespoir qui peut en découler. Les Etats africains, refusant pour leur part la fatalité, s'impliquent dans la prévention et la résolution des conflits qui minent leur continent, s'installent dans la bonne gouvernance, s'efforcent de mettre en exécution le NEPAD.

Dans le même temps, la Communauté internationale, les pays du G8, les institutions spécialisées du système des Nations Unies, y compris celles de Bretton Woods, ont l'obligation morale de traduire par des actes concrets, leurs engagements à soutenir le développement de l'Afrique.

Ce développement passe naturellement par la préservation de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du continent africain.

Notre détermination à cet égard est sans équivoque. C'est le cas en Côte d'Ivoire où le processus de paix a été relancé au cours du Sommet d'Accra de juillet 2004.

Il en est de même de la décision de l'Union Africaine de prendre une part active dans la résolution des crises du Darfour, du Burundi, du Libéria, de la Sierra Léone et de la République Démocratique du Congo.

L'appui apporté par les Nations Unies dans ces différents pays et le rôle joué par le Secrétaire Général, Son Excellence Monsieur Kofi ANNAN, méritent ici d'être salués.

Au Moyen-Orient, il est vital pour la stabilité régionale et la paix mondiale que l'Iraq retrouve un fonctionnement normal et des institutions stables.

Dans le long conflit entre l'Etat d'Israël et le peuple palestinien, le retour à une paix durable ne pourra se faire qu'autour d'une table de négociation. Il passe aussi par la réactivation de la feuille de route.

Dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, telle que la lutte contre le terrorisme international, l'action des Nations Unies doit être plus effective. Et les décisions du Conseil de sécurité seront alors déterminantes pour le règlement de ces conflits.

En raison de nombreuses situations de crise dans le monde, le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'a cessé de croître. Le champ de ses décisions s'est progressivement étendu et les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à leur application ont augmenté.

Pour faire face à ces nouvelles situations, le Conseil de sécurité a besoin de la participation d'un grand nombre d'Etats à son action.

Cela passe par l'élargissement des membres du Conseil de sécurité dans ses deux catégories de membres permanents et de membres non permanents.

Est-il besoin de rappeler que dès 1977, j'avais attiré l'attention de notre Organisation sur la nécessité de faire une place à l'Afrique au Conseil de sécurité.

En effet, il est paradoxal que l'Afrique continue à ne pas être représentée dans la catégorie des membres permanents, alors que l'essentiel des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, ces derniers temps, concerne l'Afrique.

Nous devons donc adapter le Conseil de sécurité à la réalité changeante de notre monde. Sa réforme devrait faire l'objet d'un traitement prioritaire au cours de la présente Session.

Mais au-delà, nos efforts de réforme devraient avoir pour but ultime le renforcement de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies dans les domaines identifiés lors du Sommet du Millénaire en 2000.

Dans cette grande ambition commune, l'Afrique assume davantage que par le passé sa part de responsabilités. Un sursaut solidaire des pays plus nantis s'impose plus que jamais.

Ce qui est en jeu, c'est la survie de millions de personnes à travers le monde.

Vaincre la pauvreté, c'est s'attaquer à l'une des causes profondes de l'instabilité politique, économique et sociale, source de conflits armés.

C'est donc dès maintenant que nous devons mettre en oeuvre l'engagement que nous avons pris de changer le cours de notre histoire commune.

Cultivons ensemble l'espoir d'un meilleur destin pour tous, l'espoir de penser et d'agir autrement, afin de donner aux générations présentes et futures de vraies raisons de vivre et d'espérer.

Je vous remercie.